

INFOMERCIER

Été 2020

Volume 80

03

MOT DE LA
MAIRESSE

04

PRÉVENTION

05

ACTUALITÉS

06

ACTIVITÉS
DE LOISIRS

CONSEIL MUNICIPAL



M^{me} Lise Michaud

Mairesse

lise.michaud@ville.mercier.qc.ca

Cabinet de la mairesse et conseil municipal :
450 691-6090, poste 250



M. Stéphane Roy

Conseiller district 1

stephane.roy@ville.mercier.qc.ca



M^{me} Johanne Anderson

Conseillère district 2

johanne.anderson@ville.mercier.qc.ca



M^{me} Judith Prud'homme

Conseillère district 3

judith.prudhomme@ville.mercier.qc.ca
514 433-6040



M. Philippe Drolet

Conseiller district 4

philippe.drolet@ville.mercier.qc.ca
Nouveau : 438 403-2171



M. Louis Cimon

Conseiller district 5

louis.cimon@ville.mercier.qc.ca
450 692-1125



M. Martin Laplaine

Conseiller district 6

martin.laplaine@ville.mercier.qc.ca
514 826-1163

PUBLIÉ PAR LA VILLE DE MERCIER

Dépôt légal : Bibliothèque et archives nationales du Québec | Tirage : 5750 copies



Imprimé sur du Rolland Enviro 100 Print, contenant 100% de fibres postconsommation, certifié Choix environnemental, procédé sans chlore et fabriqué au Québec par Cascades à partir d'énergie biogaz.



COVID-19

Accès restreint
aux locaux

SÉANCES PUBLIQUES



Les citoyens sont invités
à assister aux prochaines
séances publiques à la salle du
conseil de l'hôtel de ville :

- Mardi 9 juin 2020 à 20 h
- Mardi 14 juillet 2020 à 20 h
- Mardi 11 août 2020 à 20 h
- Mardi 8 septembre 2020 à 20 h

NOUS JOINDRE

ville.mercier.qc.ca

VilledeMercier

GUICHET UNIQUE

Pour toute question ou
demande concernant vos services
municipaux, communiquez avec
le Guichet unique de Mercier :



Hôtel de ville de Mercier
869, boul. Saint-Jean-Baptiste,
2^e étage, Mercier J6R 2L3

450 691-6090, option 1
guichet.unique@ville.mercier.qc.ca

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h
et 13 h à 16 h 30

Vendredi : 8 h à 12 h

HORAIRE

Bibliothèque



16, rue du Parc
450 691-6090, poste 314

Lundi, mardi et jeudi :
12 h à 19 h 30

Mercredi et vendredi :
10 h à 17 h

Samedi et dimanche :
11 h à 15 h

Écocentre

485, boul. Saint-Jean-Baptiste
450 691-6090, poste 421

**L'écocentre est seulement accessible
sur rendez-vous.**

Pour prendre rendez-vous :
450 691-6090, option 1

MOT DE LA MAIRESSE



UNE COMMUNAUTÉ ENGAGÉE POUR LUTTER CONTRE LA PANDÉMIE

Voilà maintenant près de trois mois que nos vies ont été chamboulées par le coronavirus. Plusieurs d'entre nous ont perdu leur emploi ou sont en retrait préventif. Nos plus jeunes ont dû cesser d'aller à l'école ou sont toujours en attente d'un retour en classe. D'autres ont même perdu un proche, un ami ou un être cher...

J'aimerais tout d'abord offrir mes plus sincères condoléances à tous ceux dont un membre de la famille ou un ami a été fauché par la COVID-19. Chaque décès en est un de trop et tous les membres du conseil municipal sont compatissants avec vous pour ces tristes pertes.

Cependant, beaucoup de bien ressort de cette crise sans précédent. De nombreux élans de solidarité ont vu le jour, dont la création des Marmitons de Mercier, soutenue par plus d'une centaine de bénévoles et d'entreprises qui donnent généreusement de leur temps, de leur argent ou de leurs produits pour offrir gratuitement des repas aux citoyens dans le besoin. On peut également penser aux appels de soutien faits aux personnes âgées de 70 ans et plus, de même qu'aux activités spéciales offertes dans les deux résidences pour aînés du territoire.

Des milliers de petits et de grands gestes peuvent également faire une grande différence : respecter les consignes gouvernementales en matière de confinement ou de distanciation sociale, aider un parent ou un voisin confiné à la maison, contribuer sans relâche à la prestation des services essentiels de notre société, etc.

Depuis près de trois mois, je suis très impressionnée par la vitalité et la solidarité de notre communauté, qui oeuvre sans relâche à lutter contre cette pandémie. Et cela me rend d'autant plus fière d'être Mercieroise.

Avec tout ce que nous accomplissons depuis le début de cette crise, nous pouvons être certains que **ÇA VA BIEN ALLER !**

Lise Michaud
Mairesse



LISE MICHAUD, Mairesse

DATES À RETENIR

Collecte spéciale – Surplus de carton

Mardi 7 juillet 2020

Ventes-débarras

12 et 13 septembre 2020

Horaire spécial et estival

Fête nationale – 24 juin

Fête du Canada – 1^{er} juillet

Tous les bureaux seront fermés
(incluant la bibliothèque
et l'écocentre)

Horaire d'été de la bibliothèque

28 juin au 6 septembre

La bibliothèque est fermée
chaque dimanche

VITESSE ET DISTRACTION : ENNEMIS MORTELS DE LA CONDUITE !

La vitesse et les distractions au volant sont le résultat de plusieurs causes d'accidents sur notre territoire. L'an dernier, plusieurs accidents sont survenus sur le territoire de Mercier, dont certains ont résulté en un décès.

Vitesse

Sur la route 138, la limite de vitesse entre Sainte-Martine et Mercier a été revue à la baisse, passant de 90 km/h à 80km/h.

Après avoir fait des opérations de sensibilisation, des opérations de contrôle par radar ont eu lieu dans ce secteur. Malgré la sensibilisation, plusieurs automobilistes ne captent pas le message et ne sont pas conscients des conséquences de la vitesse excessive lors d'une collision.

Souvent la vitesse peut faire la différence entre la vie et la mort. Il faut être conscient de cela et conduire de façon responsable.

Distractions

Au volant, il est interdit d'utiliser un cellulaire ou tout autre appareil électronique portatif servant à transmettre ou à recevoir des informations, sauf s'il est utilisé avec un dispositif mains libres ou si son utilisation respecte certaines conditions.

Le seul fait d'avoir un appareil en main en conduisant ou de le tenir d'une autre façon est illégal.

Il est interdit de manipuler un appareil électronique portatif pour choisir une liste d'écoute, même s'il est installé sur un support fixe. Le conducteur doit utiliser la commande vocale ou s'arrêter dans un endroit sécuritaire, où il est permis de s'arrêter, pour manipuler l'appareil.

Sanctions

- Amende de 300 \$ à 600 \$; 600 \$ pour une récidive à l'intérieur d'une période de 2 ans
- Suspension immédiate du permis de conduire en cas de récidive (à l'intérieur de 2 ans)
 - Première récidive : 3 jours
 - Deuxième récidive : 7 jours
 - Troisième récidive : 30 jours
- 5 points d'inaptitude



FEUX À CIEL OUVERT : C'EST INTERDIT !

À Mercier, il est interdit de faire des feux à ciel ouvert sans permis.

Que ce soit pour un feu de camp ou pour brûler toute autre matière combustible, vous devez obtenir un permis en communiquant avec le Guichet unique de Mercier.

Foyer extérieur

L'utilisation d'un foyer extérieur est permise sous certaines conditions :

- La fumée et les cendres ne doivent pas incommoder les voisins
- Le foyer doit être muni d'un pare-étincelles
- Le foyer doit être à au moins 2 mètres de toute construction, arbre ou haie
- Seul du bois de combustion peut être utilisé
- D'autres conditions s'appliquent

Pour plus de détails ou pour obtenir un permis, communiquez avec le Guichet unique de Mercier :

- 450 691-6090, option 1
- guichet.unique@ville.mercier.qc.ca



RÈGLES D'ARROSAGE POUR ÉCONOMISER L'EAU POTABLE

La demande en eau est particulièrement élevée durant l'été. Pour ne pas surtaxer notre réseau, merci d'économiser l'eau et de respecter la réglementation municipale en vigueur.

Arrosage automatique

L'arrosage automatique ou à l'aide d'un asperseur sans dispositif d'arrêt est permis :

- Numéro civique pair : Mercredi, de 6 h à 8 h et de 20 h à 23 h
- Numéro civique impair : Jeudi, de 6 h à 8 h et de 20 h à 23 h

Arrosage manuel

L'arrosage manuel (avec dispositif d'arrêt) est permis en tout temps.

Autres usages

- Un permis d'arrosage est disponible pour la pose d'un nouveau gazon
- Le remplissage annuel d'une piscine n'est permis qu'au printemps
- Le lavage d'une auto est permis (avec un seau ou un boyau avec dispositif à fermeture automatique)

Arrosage interdit

- Lorsqu'il pleut
- À l'aide de plus d'un boyau
- Lors d'un avis de la Ville de Mercier (sécheresse ou mesures d'urgence)

Pour plus de détails ou pour obtenir un permis, communiquez avec le Guichet unique de Mercier :

- 450 691-6090, option 1
- guichet.unique@ville.mercier.qc.ca

LES BORNES-FONTAINES, C'EST POUR LES URGENCES!

Il est interdit d'utiliser une borne-fontaine sur le territoire de la Ville de Mercier. Seuls les pompiers et les employés municipaux sont autorisés à les utiliser dans l'exercice de leurs fonctions.

L'utilisation d'une borne-fontaine à des fins personnelles (notamment pour remplir une piscine résidentielle) cause d'importantes variations de pression sur le réseau de distribution d'eau potable, ce qui peut engendrer des épisodes d'eau jaune dans le secteur touché.

Une personne utilisant une borne-fontaine à des fins personnelles est passible d'une amende.

Eau jaune

Si vous remarquez que votre eau potable a une couleur jaunâtre ou brunâtre, ouvrez le robinet de la baignoire à grande eau et laissez-la couler jusqu'à ce qu'elle redevienne claire (cela peut prendre jusqu'à 15 à 30 minutes).



OBTENEZ VOTRE PERMIS EN LIGNE



Vous pouvez maintenant soumettre certains types de permis à l'aide de l'application citoyenne **Voilà!**

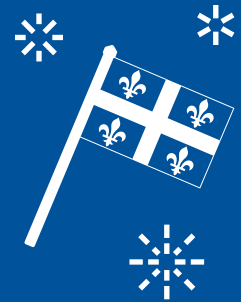
Disponible via une application sur téléphone intelligent ou directement à l'adresse <https://mercier.appvoila.com/>, le portail citoyen **Voilà!** offre actuellement cinq types de permis à remplir en ligne :

- Installation d'une piscine ou d'un spa
- Construction d'une cabane à jardin
- Permis d'abattage d'arbre
- Permis d'arrosage
- Rénovations intérieures

Pour tous les autres types de permis, vous pouvez soumettre votre dossier par la poste ou par courriel à : guichet.unique@ville.mercier.qc.ca. Une boîte de dépôt de courrier est également disponible à l'entrée de l'hôtel de ville.



FÊTE NATIONALE



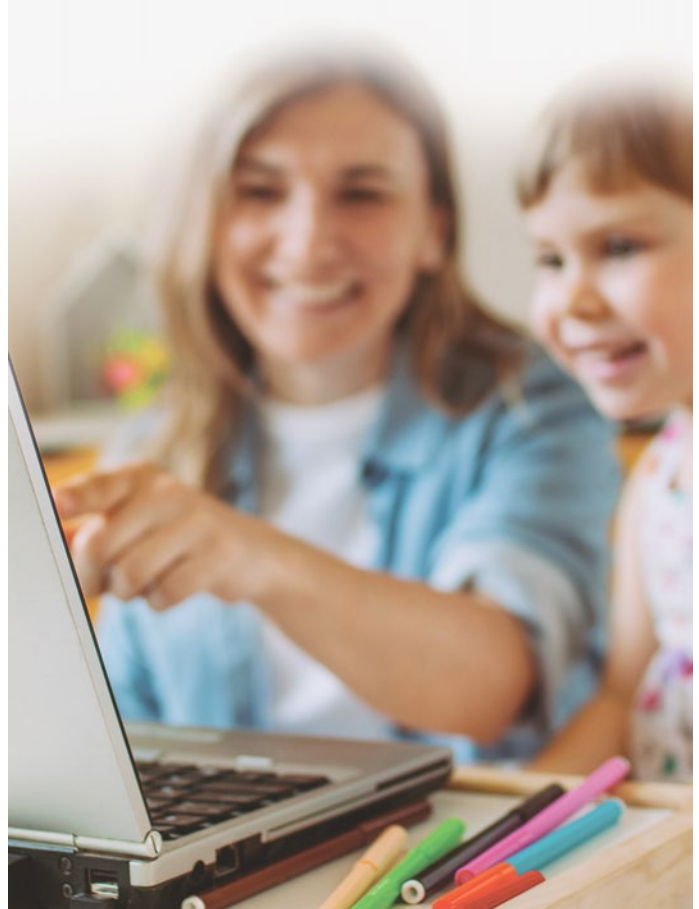
Les grands rassemblements étant interdits jusqu'à la fin du mois d'août, la Fête nationale 2020 sera soulignée autrement, mais avec tout autant de fierté dans le cœur des Québécois.

Une surprise vous attend le 24 juin!

Restez à l'affût sur notre site Internet et notre page Facebook pour connaître tous les détails!

ACTIVITÉS VARIÉES

En raison des mesures de distanciation et de l'incertitude face aux mesures liées au coronavirus, l'équipe des loisirs travaille actuellement à vous offrir une programmation d'activités virtuelles. Suivez-nous sur notre site Internet et notre page Facebook pour tous les détails à venir.





Du **25 juin** au **12 août**



Activité libre et gratuite
(aucune carte-loisirs requise)

CONT'O'PARC

Apportez votre couverture et venez rencontrer notre animatrice et son compagnon Hibouquine. Elle vous racontera de belles histoires, vous fera bouger et voyager dans le merveilleux monde de l'imaginaire. L'activité est ouverte à tous, notamment aux garderies!

Particularité: Une histoire différente chaque semaine!



25 juin et 15 juillet

PARC RAYMOND PITRE

Judi 25 juin – 9 h 30 à 10 h 15

Mercredi 15 juillet – 9 h 30 à 10 h 15

* Spectacle sous chapiteau:

Mlle Égarée enchantée!

* le spectacle aura lieu beau temps, mauvais temps

2 et 29 juillet

PARC LES COURS DU ROI

Judi 2 juillet – 9 h 30 à 10 h 15

Mercredi 29 juillet – 9 h 30 à 10 h 15

8 juillet

PARC RÉMI-TREMBLAY

Mercredi 8 juillet – 9 h 30 à 10 h 15

22 juillet

PARC DES SORBIERS

Mercredi 22 juillet – 9 h 30 à 10 h 15

5 août

PARC CÔTÉ

Mercredi 5 août – 9 h 30 à 10 h 15

12 août

PARC LOISELLE

Mercredi 12 août – 9 h 30 à 10 h 15

Les Cont'O'Parc pourraient être annulés selon les directives gouvernementales. La formule de l'activité est également sujette à changement.

**Club
de lecture
d'été
TD
2020**

Le club de lecture d'été TD aura lieu à distance cette année. Surveille notre page Facebook pour connaître toutes les activités qui s'offriront à toi!



EXPOSITIONS

APPEL DE CANDIDATURES 2020

La Ville de Mercier invite les artistes professionnels ou amateurs à présenter un projet d'exposition en vue de la réouverture de la bibliothèque. Les artistes seront sélectionnés parmi ceux qui auront déposé un dossier de candidature.

Les projets doivent être soumis à l'adresse suivante: **frederique.duquette@ville.mercier.qc.ca**

Pour information:
**Frédérique Duquette au
450 691-6090, poste 317**



RECONSTRUCTION DU BOULEVARD SAINTE-MARGUERITE

La Ville de Mercier reconstruira les tronçons du boulevard Sainte-Marguerite qui relèvent de sa juridiction. Ce projet est réalisé dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale du ministère des Transports.

Échéancier prévu des travaux

Tronçon nord

(entre l'autoroute 30 et la montée Saint-Isidore):
19 mai au 7 août 2020

Tronçon sud

(entre la rue de l'Église et le chemin de la Grande-Ligne):
10 août au 1^{er} novembre 2020

Travaux prévus

- Reconstruction de la fondation de la route
- Aménagement d'un accotement pavé
- Remplacement des ponceaux
- Reprofilage des fossés et talus
- Nouvelle couche de pavage

Impact des travaux

- Entraves à la circulation dans le secteur des travaux (circulation locale seulement - **aucune circulation de transit tolérée**).
- Accès maintenu pour les véhicules d'urgence, les collectes de matières résiduelles et la distribution postale.

POUR INFORMATION

- Guichet unique de Mercier
- 450 691-6090, option 1
- guichet.unique@ville.mercier.qc.ca
- www.ville.mercier.qc.ca
-  **VilledMercier**

